Pour de plus amples **INFORMATIONS**







Facebook



Homepage Instagram

Youtube

CONTACT DIRECT AVEC LES CENTRES DE CONSEIL POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Koordinierungsstelle **Bildungsberatung Garantiefonds Hochschule** bei der BAG Katholische Jugendsozialarbeit e. V.

Carl-Mosterts-Platz 1 | 40477 Düsseldorf

Tel.: 0211 9448529

bildungsberatung@bagkjs.de

Version: 02/2024

subventionné par



Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend















BILDUNGSBERATUNG GARANTIEFONDS HOCHSCHULE



Conseils d'études et PROGRAMME DE PROMOTION POUR LES MIGRANTS

studies

formación juniversitaria yüksek öğrenim

études studium

обучение в вузах تحصیل





Le centre de conseils d'orientation « Garantiefonds Hochschule (GF-H) » est un programme fédéral allemand qui permet aux jeunes migrants de se faire conseiller sur les possibilités de parcours universitaire qui s'offrent à eux.

Le centre de conseils d'orientation GF-H vous donnera des informations individuelles et détaillées sur les diverses qualifications appropriées pour vous en Allemagne, avant d'établir avec vous un concept d'orientation. Notre but à cet égard est de vous montrer la voie la plus efficace pour atteindre l'objectif de la formation choisie, tout en tenant compte de l'éducation scolaire ou de la formation que vous aurez déjà reçues à l'étranger. Nous vous aidons dans vos démarches de dépôt de candidatures, conseillons en matière de financement des études ou de formation et accueillons dans le programme de promotion et subventionnement les candidats ou candidates qui remplissent les critères exigés en vertu des dispositions Richtlinien Garantiefonds Hochschule (RL-GF-H).

Notre objectif est de vous préparer au mieux à votre parcours universitaire. Les points essentiels des conseils que nous prodiguons sont :

- évaluation de l'enseignement et de la formation déjà reçus;
- informations sur les exigences linguistiques ;
- conseils sur
 - les possibilités scolaires offertes pour obtenir le Hochschulreife, diplôme allemand de fin d'études secondaires et donnant accès à l'enseignement supérieur;
 - les formes de l'accès à l'enseignement supérieur ;
 - les différentes études proposées en Allemagne ; ainsi que
 - les possibilités de subventionnement (par ex. BAföG, bourses d'études, etc.)
- soutien en matière de
 - orientation scolaire et professionnelle ;
 - procédures pour le dépôt et l'admission des candidatures.

Les personnes susceptibles d'être admises dans ce programme de promotion en vertu des dispositions Richtlinien des Garantiefonds Hochschulbereich (RL-GF-H) sont les migrants, les personnes rapatriées, les immigrants juifs ainsi que les conjoints rapatriés appartenant à cette catégorie de personnes, s'ils ont moins de 30 ans. Le but de ce programme est d'entamer ou de poursuivre un parcours universitaire.

La demande d'admission dans le programme peut être posée en ligne sur le site Internet du programme au lien suivant :

http://bildungsberatung-gfh.de/anmeldung

L'admission dans ce programme de promotion

répondant aux dispositions RL-GF-H s'effectue dans l'un de nos 22 centres de conseils d'orientation ou dans un des environ cent sites mobiles de conseil. Ici, nous vérifions que les candidats remplissent bien les conditions requises et veillons au bon respect des critères formels. Ces conditions de forme sont entre autre :

Justificatif d'un statut de séjour en vertu de la loi allemande sur les affaires des réfugiés et migrants BVFG (art. 4 et 7) ou en vertu de la loi allemande sur le séjour Aufenthaltsgesetz, articles 22, 23.1, 23.2 et 23.4, 24, 25.1 et 25.2 (en combinaison avec les articles 3.1 ou 4.1 de la loi allemande sur l'asile Asylgesetz). Les conjoints rapatriés appartenant au groupe de personnes ci-dessus doivent fournir la preuve que le mariage est antérieur à la fuite de la personne concernée hors du pays.

Les principales mesures subventionnées sont les cours de langues ainsi que les cursus visant à accéder à l'enseignement supérieur. En règle générale, les aides et subventions s'arrêtent au bout de 30 mois de formation. Le versement des subventions s'effectue par le biais de la fondation Otto Benecke Stiftung e.V.

Aides financières en vertu des dispositions RL-GF-H

- frais de cursus, dans la mesure où il ne s'agit pas de mesures scolaires dont les coûts sont pris en charge par les Länder;
- forfait pour outils pédagogiques (30,00 EUR);
- frais de déplacement (frais de déplacements nécessaires journaliers pour se rendre sur le lieu d'enseignement ou sur place ainsi que les frais de déplacement aller/ retour en début et en fin de cursus);
- coûts pour besoins particuliers (par ex. frais nécessaires pour l'assurance-maladie, les traductions, certificats de conformité et reconnaissances de diplômes, etc);
- frais de subsistance (jusqu'à un minimum nécessaire forfaitaire de 452,00 EUR par mois s'il n'est pas possible de loger chez les parents)*;
- frais de logement jusqu'à un maximum de 360,00 EUR (subvention plafonnée):
- frais de cours supplémentaires nécessaires.
 - * Similaire à l'art. 13 al. 1 phrase 2 de la loi fédérale sur la promotion de l'enseignement BAföG